



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/100

FINANCES – Décision modificative N°1 du budget annexe RALBV pour 2024

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} COLLET Marina
 - M^{me} DUFOUR Florence
 - M^{me} LECLERC Céline
 - M^{me} GOUAR Saara
 - M. SIMONIN Sébastien
 - M^{me} COLLET Jennifer
 - M^{me} PRIVAT Christine
 - M^{me} MICHEL Fleur
 - M. CADIOU Patrick
 - M. BOIVIN Claude
- par M^{me} PRIM Céline
par M. MIQUEL Pierre
par M^{me} CHAMBERT Julien
par M. SEKKAI Hadji
par M. CHAMBON Julien
par M. GOUT Christophe
par M. HÉRAUD Christophe
par M. BERTRAND Romain
par M. LECLERC Grégory
par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/100
FINANCES

—
Objet : Décision Modificative 2024 – Budget annexe Résidence
Autonomie Les Belles Vues (RALBV)

La présente décision modificative vous est proposée afin de procéder à un ajustement des crédits.

À la suite de l'annulation de la délibération n°24/029 du 02 avril 2024 portant affectation de résultat 2023 du budget annexe de la RALBV, une nouvelle délibération (n°24/084) d'affectation du résultat du compte administratif 2023 a été votée lors de la séance du 24 septembre 2024.

Par conséquent, il convient, à travers une décision modificative, de réajuster les montants décidés afin d'être en concordance avec les chiffres de la trésorerie et ceux inscrits dans le compte de gestion 2023.

Il est inscrit en recette la somme de 383,15 euros sur le compte 001 résultat d'investissement reporté afin d'avoir un montant final de 125 592,61€

L'équilibre de cette décision modificative est obtenu par l'inscription en dépenses d'investissement (compte 2188) la somme de 383,15 euros.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter la présente décision modificative.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/100
FINANCES

Objet : **Décision Modificative 2024 – Budget annexe Résidence
Autonomie Les Belles Vues (RABLV)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-7, L. 1612-11 et L. 2121-29,

Vu la délibération n°24/028 du 2 avril 2024 portant approbation du compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Les Belles Vues,

Vu la délibération n°24/084 du 24 septembre 2024 ayant pour objectif d'annuler l'affectation du résultat réalisée lors de la séance du 2 avril et d'affecter les résultats 2023 avec les bons montants,

Considérant que l'assemblée délibérante peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant les propositions de modifications du budget ayant pour objet de procéder à des régularisations comptables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (34 voix pour donc 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 6 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 équilibrée à 383,15 € en investissement, conformément au tableau ci-après :

Dépense/Recette	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
Dépense	2188	21	Autres immobilisations corporelles	383,15
Recette	001	001	Résultat d'investissement reporté	385,15

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



MAIRIE DE HOUILLES
YVELINES
Julien CHAMBON